

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

.111

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception:		réservé à l'adn complet le : Decemb		N° d'enregistre	ement:
The state of the s	2 11 21 APE	1. Întilulé du pr		1 07444	13482
DÉTRICHEMENT DE 3-	ha DE	Bois. A	COUJOULS	COMMUNE	D'AURIAC 19220
the state of the s	litication du	mailie d'ouvra	ge ou du pétilionno	ire 🟃 🦾	
Deligh College and Selfering	1 801				
	150	Prenom	LHURENT	230 July 1	
2.2 Personne morale  Dénomination ou raison sociale					9-9-4 (C.2)-4 (C.2)-6
Nom, prénom et qualité de la personne morale	habilitée à r	eprésenter la pe	ersonne		
RCS / SIRET			Forme juridique	va turo vicasi tro so	A CONTRACTOR
Joignez à	2. Identification du maître d'auvrage au du pétitonnaire  Personne physique  om JALADÍS  Prénom LAURENT  Personne morale  nomination ou raison sociale  no, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne ale  1/ SIRET I I I I I I I Forme juridique  Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734*01  Rubrique(s) applicable(s) du ableau des seuis et cirières annoxé à tarticle R. 1222 du code de l'environnement et diménsionnement correspondant du projet  N° de rubrique et sous rubrique  DEFRICHEMENT DE 3 ha  4. Caractéristiques génerales du stojet  A. Caractéristiques génerales du stojet				
					wironnement et
1 32 2 3200 1 2 1200 2 1200 1		A THE RESERVE OF THE PERSON OF	NATIONAL PROPERTY OF THE PARTY		le la rubrique
1	DEF	Pi (HEMEN	7 DE 3 ho	2	
	4 Caracter	gliques généro	les du projet		
I There are a second to the se	all the second state the		in the three wife is a few that we have	Talk Con The 18	
4.1 Nature du projet  DEFRICHEMENT DE 3	De Po	EUPLES	DE PINS	SYLVESTR	εS
4.2 Objectifs du projet  POUR MISE EN CUL	TURE (	PRAIRIE)			
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation A B ATTA GE, DEBARD	AGE,	ARRACHA <i>G</i> I	E DES SO	ucHeS	
4.3.2 dans sa phase d'exploitation					

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) admini La décision de l'autorité administra dossier(s) d'autorisation(s).	tive de l'Etat compétente e	n matière d'environnem	oumis? nent devra être jointe au(x)
AUTORISATION	DE DEFRICHEME	WT	
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédu	re d'autorisation ce formulaire	est rempli	
AUTORISATION :	DE DEFRICHEMEN		
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro-	ojet et superficie globale (assiet eurs caractéristiques	e) de l'opération - précise	r les unités de mesure utilisées Valeur
4.6 Localisation du projet			
Adresse	Coordonnées géographique		_ Lat°'"_
Nº Parcelle et	Pour les rubriques 5° a), 6° l	o) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a	) et b), 32°; 41° et 42°:
Nº. Pancelle et Section X 195	Point de départ :	Long ° ' "	'_ Lat°'"_
	Point d'arrivée :	Long ° ' "	Lat ° ' " _
X 175	Communes traversées :		
	/		
4.7 S'agit-il d'une modification/exten	sion d'une installation ou d'un c	ouvrage existant? Oui	i Non 🔀
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été d	ouvrage a-t-il fait l'objet d'une		i Non 🔀
4.8 Le projet s'inscrit-il dans ur travaux ? Si oui, de quels projets se compose le	programme de Oui	□ Non ☑	
	é environnementale de la zon	e d'implantation envisag	ée
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des sols sur le			
Bois DE RESINE			
Existe-t-il un ou plusieurs documents c concernés) réglementant l'occupatio	l'urbanisme (ensemble des do n des sols sur le lieu/tracé de v	cuments d'urbanisme cotre projet ?	Dui Non No

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

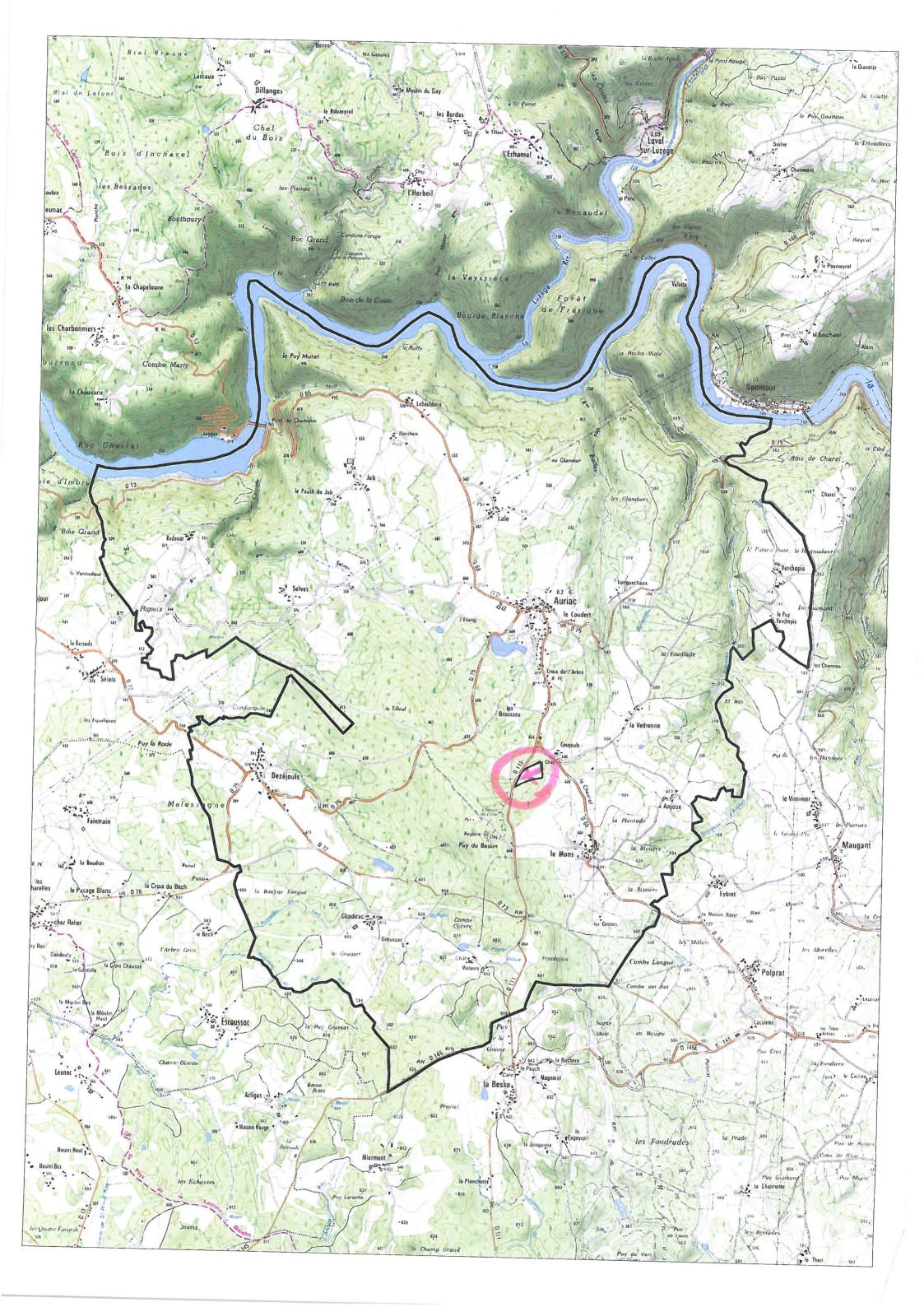
Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les document environnementale ?	s ont-	ils fai	t l'objet d'une évaluation Oui Non 📉
5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implar Complétez le tableau suivant, par tous moyens utile http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude	s, noto	amme	agée : nt à partir des informations disponibles sur le site internet
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		Ą	
en zone de montagne ?	X		
sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		X	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?		×	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?		X	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	Francous project project (1) (1) (2) (2) (2) (2) (2) (2) (2) (2) (2) (2	X	
dans une zone de répartition des eaux ?	The state of the s	$\boxtimes$	

	rimètre de protection rapprochée eau destiné à l'alimentation humo			M	
dans un site	inscrit ou classé ?			×	
Le projet se	situe-t-il, dans ou à proximité :		Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site No	atura 2000 ?			×	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?			Ø		
6. Caractéristiques de l'impact pote		entiel o	lu proj	et sur l'environnement et la santé humaine	
	<b>envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir</b> npléter le tableau suivant :	No. 25 September	A Company of the Company	Color Color Color	
	aines de l'environnement :	Oui	No n		De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X		
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		Ĭ		
	Est-il excédentaire en matériaux ?				
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?				
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?				
Milieu naturel	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?			The second and second	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?				

	Est-il concerné par des risques technologiques ?		
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?		
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		
Commodité	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		
s de voisinage	Engendre-t-il des vibrations ?		
	Est-il concerné par des vibrations ?		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses?		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		
	Engendre-t-il des rejets		
Pollutions	hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?		
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		
Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		

Oui	Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
	Non Si oui, décrivez lesquels :
	7. Auto-évaluation (facultatif)
	regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
	8. Annexes
8.1 /	8. Annexes Annexes obligatoires
8.1 /	
8.1 /	Annexes obligatoires Objet
T .	Objet  Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);
8.1 /	Objet  Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue;
	Objet  Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b),
	Objet  Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes
	Objet  Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000
	Objet  Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et
5 5 8.2 A	Objet  Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;

		4.94		
	9. Engagement et sig	nature		
certifie sur l'hoi	nneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	X		
Fait à	AURIAC	le,	01/12/2019	
ignature 🧹	At the second of			



Parcelle X175
M. JALADIS

